

MAGLUM

Société Anonyme au Capital de 75.000.000 de Francs

Siège Social à SOCHAUX (Doubs)

R.C. MONTBELIARD 56 B 29

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 1956

- RAPPORT DU CONSEIL d'ADMINISTRATION
- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- BILAN ET COMPTE DE PROFITS ET PERTES
- RESOLUTIONS

"MAGLUM"

Société Anonyme au capital de 75 Millions de Frs
Siège Social à : SOCHAUX (Doubs)
R.C. MONTBELIARD 56 B 29

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 1956 RAPPORT du CONSEIL d'ADMINISTRATION 31ème Exercice se rapportant à l'année 1955

Messieurs,

Conformément aux Statuts de notre Société, nous vous avons réunis en ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE, pour vous présenter les résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 1955.

L'exercice dont nous vous rendons compte a vu au cours de l'année la saturation de nos moyens de production à notre Usine de SOCHAUX ce qui ne permettait plus le développement de votre entreprise et a obligé votre Conseil à prendre les mesures permettant de faire face aux nouveaux ordres.

Après de longs pourparlers, nous avons dû acquérir dans des conditions particulièrement avantageuses, les anciennes Fonderies de FALLON (Haute-Saône). Cet achat a été fait par devant Maître BESSON, à la date du 25 Mars 1955.

Les bâtiments industriels et les terrains conviennent bien à nos besoins et l'emménagement en sera effectué progressivement. Les bâtiments d'habitation villas, maisons et cités ouvrières, comportent une centaine de pièces réparties en une trentaine de logements permettant d'amener et de fixer sur place les cadres et une partie de la main d'œuvre venant renforcer celle existant dans la région.

Nous disposons également à FALLON d'une réserve d'eau pratiquement inépuisable fournie par un étang réservoir de 11 hectares, aménagé autrefois pour l'alimentation d'une turbine et dont nous comptons nous servir pour l'exploitation normale de l'entreprise, grosse consommatrice d'eau.

Cette usine se trouve à 35 kms de SOCHAUX, assez loin pour ne pas porter ombrage à la région de Montbéliard mais néanmoins assez proche pour que notre Direction de Sochaux puisse aisément en suivre l'exploitation.

Nous comptons aménager rapidement une partie de cette usine pour répondre aux commandes que nous espérons et qui sont actuellement en bonne voie de réalisation.

Nous avons maintenant complètement terminé notre reconversion et avons abandonné nos fabrications d'éclairages électriques pour cycles.

Notre chiffre d'affaires est encore en augmentation sur l'année dernière.

Notre carnet de commandes est actuellement satisfaisant.

Nos ateliers d'Études et Outillages travaillent à la réalisation de nouveaux prototypes dont nous pouvons bien augurer pour l'avenir.

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation, le bilan de l'exercice 1955 se chiffrant par Frs.: 310.296.881.- et après un amortissement de Frs.: 13.444.455.- de vous proposer de bien vouloir ratifier tout à l'heure un dividende de Frs.:80,- pris sur l'exercice et sur le report du précédent.

Nos démarches, pour terminer notre dossier de dommages de guerre n'ont pas abouti et nous n'avons reçu du M.R.U(1) aucun versement en cours d'exercice.

Votre Commissaire aux comptes va vous donner dans son rapport, et en détail, les commentaires des différents chiffres des postes du bilan.

Au cours de l'exercice, nous avons dû assurer le plein emploi des heures de travail à notre personnel toujours plus nombreux.

En application de l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867 et du décret du 8 Juillet 1935, nous vous signalons que les affaires que nous avons traitées au cours de l'exercice avec notre Agent de vente, la S.A. COURSON à NEUILLY-s/-Seine, avec laquelle nous avons des Administrateurs communs, ont toutes revêtu un caractère commercial courant. Aucune de ces opérations n'a entraîné ni comporté d'engagement pour votre Société.

Nous concluons en vous demandant de bien vouloir approuver le bilan et compte de Profits et Pertes tels qu'ils vous sont présentés, et de donner quitus de leur gestion aux Administrateur pour l'exercice 1955.

LE CONSEIL d'ADMINISTRATION

SOCIETE "MAGLUM"
SOCIETE ANONYME au CAPITAL de 75 MILLIONS de Frs
SIEGE SOCIAL : SOCHAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE DU
19 OCTOBRE 1956, SUR LES COMPTES & LE BILAN DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1955

Messieurs,

Pour remplir le mandat que vous avez bien voulu nous confier nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes de votre Société pour l'exercice clos le 31 Décembre 1955.

A différentes reprises, nous avons vérifié votre comptabilité et constaté sa parfaite régularité.

Nous pouvons donc vous assurer que les comptes qui sont soumis à votre approbation correspondent bien aux écritures sociales.

Nous avons reçu communication du rapport de votre Conseil d'Administration, document qui n'appelle aucune observation particulière.

Le Bilan qui vous est présenté revêt dans son ensemble la même forme que celui de l'an dernier.

Il totalise à l'ACTIF comme au PASSIF : 310.296.881 contre 240.419.939, soit une augmentation de 69.876.942.

Il se présente comme suit :

VALEURS IMMOBILISÉES : 4.179.418
Elles comprennent les frais d'augmentation de capital et les frais d'emprunt.

Ces deux postes sont en diminution par suite des amortissements normaux appliqués au cours de l'exercice. Un poste nouveau "Frais d'Acquisitions" et "Immobilisations Incorporables" figure pour 1.900.000 Fr représentant les frais nécessités par l'achat des immeubles de FALLON.

LES IMMOBILISATIONS : 159.030.302
en augmentation de 47.714.952.

Cette augmentation provient d'une part par l'aménagement et l'agrandissement de votre Usine de SOCHAUX et d'autre part par l'acquisition de votre Usine de FALLON.

Toutes justifications relatives à cette augmentation m'ont été communiquées.

Dans le poste IMMOBILISATIONS EN COURS vous constaterez également une augmentation de 486.043 Fr représentant la participation patronale afférente aux investissements immobiliers (taxe de 1 %).

Vous constaterez également une augmentation de 34.060.009 Fr dans le matériel et Outillage Nouveau représentée d'une part par la remise en état par vos soins du matériel existant à FALLON et d'autre part, par les achats de matériel neuf et d'occasion effectués pour le compte de votre usine de SOCHAUX.

Le Matériel et Mobilier de Bureau accuse une augmentation de 691.393 Fr représentée par les achats effectués au cours de l'exercice.

AUTRES VALEURS IMMOBILISÉES : 508.000
En augmentation de 200.000 Fr à titre de garantie que vous avez versée à la Maison LIGIER pour location de machines.

VALEURS D'EXPLOITATION : STOCK AU 31 DECEMBRE 1955 : 95.966.446
soit en augmentation de 14.019.026 Fr par rapport au 31.12.54. Cette somme de 95.966.446 est conforme au résultat de vos cahiers d'inventaire qui m'ont été communiqués.

D'ailleurs votre Société m'a certifié par écrit que ce chiffre était bien exact.

RÉALISABLE : 30.065.003
Par rapport à l'ensemble des postes représentant l'actif réalisable nous avons constaté une diminution de 1.385.555 portant notamment sur le compte "Clients".

Vous remarquerez que votre poste TITRES accuse une plus-value de 118.000 Fr représentant l'achat de 8 parts de 1.000 Fr à la Caution Mutuelle et une souscription d'actions du Crédit Français de 110.000 Fr.

Le détail du compte "Clients" nous a été communiqué et est bien conforme au chiffre qui est indiqué.

Vous constaterez qu'au passif il ne figure aucune provision pour clients douteux. Nous avons pu nous rendre compte que les pertes subies au cours de ces dernières années sont insignifiantes et c'est la raison pour laquelle vos administrateurs n'ont pas jugé utile de faire une provision pour clients douteux.

LES DISPONIBILITÉS : 20.547.712
représentant par rapport à l'an dernier une augmentation de 7.713.445 Fr et, proviennent de vos disponibilités à la B.N.C.I. à MONTBELIARD.

Après pointage avec les relevés de Banque, nous nous sommes assurés de l'exactitude du solde qui était ainsi présenté. Les différences constatées représentent des versements ou des paiements effectués au 31/12/55 et pour lesquels vous n'avez été crédités que postérieurement à cette date.

PASSIF

CAPITAL ET RESERVES : 103.158.353
L'augmentation de 147.052 Fr constatée provient de l'affectation à la réserve Légale suivant délibération de votre Assemblée Générale du 25.11.55.

PASSIF A LONG TERME : 34.000.000
en augmentation de 10.500.000. Il s'agit de prêt à 10 ans soit au CREDIT NATIONAL, soit par des bons de Caisse.

PASSIF A MOYEN TERME : 23.000.000
Il s'agit d'un poste nouveau qui n'existait pas au bilan de l'an dernier. Il représente d'une part un emprunt à la C.N.M.E. à 5 ans pour 8.000.000., des bons de Caisse à 5 ans pour 8.500.000 représentés par des titres nominatifs, et enfin le solde du prix d'achat de votre Usine de FALLON pour 6.500.000 à échéance de 1960.

PASSIF A COURT TERME : 137.484.989
en augmentation de 29.793.407

Les fournisseurs sont en augmentation de 13.000.000 environ qui est compensée par l'augmentation du compte du stock, par les sommes dues sur les investissements de votre Usine de FALLON 7.800.000, les sommes dues à votre personnel, les obligations cautionnées, etc...

LES COMPTES FINANCIERS : 8.948.650
sont également en augmentation de 7.601.075. Sans observation particulière.

LE COMPTE DE RESULTATS : 3.704.889
qui s'applique aux résultats de l'exercice pour :

et reports à nouveau pour : 2.682.080
1.022.809

Vous pourrez remarquer que les résultats de l'exercice en cours se traduisent par un bénéfice de 16.126.535 et que ce bénéfice a été diminué des amortissements pour 13.444.455 Fr.

Ainsi que vous avez pu le constater par le compte d'exploitation général, vos ventes ont augmenté de près de 200.000.000 de Fr.

Comme nous vous l'indiquions l'an dernier, il s'agit là du résultat des agencements et améliorations apportées à vos moyens de fabrication et qui sont susceptibles de se développer au cours du présent exercice par les acquisitions nouvelles faites tant pour le compte de notre Usine de SOCHAUX que pour vos installations nouvelles de FALLON.

Vos frais généraux sont en augmentation et ils portent particulièrement sur les salaires, appointements et charges sociales qui en découlent.

Vos comptes de résultats pour ledit exercice après affectation d'une somme de 13.444.455 Fr au titre des amortissements vous laissent une marge nette de 2.682.080 Fr.

En y ajoutant le report disponible des exercices précédents 1.022.809 Fr, c'est donc une somme de 3.704.889 Fr qui est laissée à la disposition de votre Conseil d'Administration qui vous fera toutes propositions utiles pour l'affectation de cette somme.

Votre comptabilité étant bien tenue et aucune observation n'étant à faire, je vous engage, Messieurs, à approuver le bilan et les comptes qui sont soumis à votre approbation et donner décharge à votre Conseil d'Administration de sa gestion au titre du présent exercice.

VOUJAUCOURT, le 25/9/1956
H. LARDIER
Commissaire inscrit près
de la Cour d'Appel de
BESANÇON

SOCIETE "MAGLUM"
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL de 75 MILLIONS de Frs
SIEGE SOCIAL : SOCHAUX

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE SUR L'APPLICATION
DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 49 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1867

Messieurs,

Votre Conseil d'Administration ne nous a signalé aucune convention passée entre votre Société et l'un de ses Administrateurs agissant soit en son nom personnel, soit en qualité de Gérant, d'Administrateur ou de Directeur d'une autre Entreprise ayant traité avec la vôtre.

Les affaires traitées au cours de l'exercice avec votre Agent de ventes, la S.A. COURSON à NEUILLY-s/-Seine, avec laquelle vous avez des Administrateurs communs, ont toutes revêtu un caractère commercial courant.

Aucune de ces opérations n'a entraîné ni comporté d'engagement pour votre Société.

En conséquence, nous considérons que ces opérations faites dans des conditions habituelles n'appellent dans ce BILAN aucune observation.

VOUJAUCOURT, le 25/9/1956
H. LARDIER
Commissaire inscrit près
de la Cour d'Appel de
BESANÇON

BILAN AU 31 DECEMBRE 1955

COMPTES DE VALEURS IMMOBILISEES

4.179.418

Frais augment. capital	1.724.175		
amortis de	344.834	1.379.341	
Frais d'emprunt	1.125.095		
amortis de	225.018	900.077	
Frais d'acquis. Imm. Corpor.		1.900.000	
<u>IMMOBILISATIONS</u>			159.030.302
Terrains anciens		120.000	
Terrains réévalués		260.000	
Terrains nouveaux		50.000	
Constructions anciennes	289.383		
amorties de	143.969	145.414	
Constructions réévaluées	27.382.589		
amorties de	7.294.720	20.087.869	
Constructions nouvelles	27.932.271		
amorties de	249.354	27.712.917	
Matériel et outillages anciens	684.156		
amortis de	684.155	1	
Immob. En cours (partie. Empl.)		1.588.888	
Matériel et outillage réévalués	84.428.570		
amortis de	37.896.993	46.531.577	
Matériel et outillages nouveaux	62.127.564		
amortis de	5.627.515	56.500.049	
Mobilier et matér. Bur. Réév.	1.378.594		
amortis de	667.801	710.793	
Mobilier et matér. Bur. Nouveau	2.274.223		
amortis de	473.821	1.800.402	
Installation usine Fallon		24.600	
Matériel transport réévalué	1.076.201		
amortis de	1.076.200	1	
Matériel transport nouveau	3.712.924		
amortis de	215.134	3.497.790	
Fonds de commerce		1	
<u>AUTRES VALEURS IMMOBILISEES</u>			508.000
Dépôts et cautionnements		508.000	
<u>VALEUR D'EXPLOITATION</u>			95.966.446
Stock		95.966.446	
<u>REALISABLE</u>			30.065.003
Clients		23.156.536	
Avances au personnel		829.967	
Titres		298.350	
Avances s/commissions représentant		850.000	
Impôts s/société 1955		1.059.780	
Taxes à récupérer		3.633.298	
Taxes recouvrables		237.072	
<u>COMPTES D'ORDRE</u>			
Indemnités dommage de guerre			
à recevoir de l'État		(mémoire)	
<u>DISPONIBLE</u>			20.547.712
Caisse Sochaux		282.544	
Caisse Neuilly		2.897	
Banque de France		136.516	
B.N.C.I.		19.937.711	

Chèques Postaux

188.044
310.196.881 310.296.881

		BILAN AU 31 DECEMBRE 1955	
<u>CAPITAL ET RESERVES</u>			103.158.353
Capital social	75.000.000		
Réserve légale	560.143		
Provisions pour risques divers	500.000		
Dotation pour approv. Technique	2.543.397		
Réserve spéciale de réévaluation	5.188.674		
Réserve de reconstruction	19.366.139		
<u>PASSIF A LONG TERME</u>			34.000.000
Crédit National	20.000.000		
Bons de Caisse	14.000.000		
<u>PASSIF A MOYEN TERME</u>			23.000.000
C.N.M.E. art. 8 (B.N.C.I.)	8.000.000		
Bons de Caisse	8.500.000		
Solde achat Fallon (échéance 1960)	6.500.000		
<u>DETTES A COURT TERME</u>			137.484.989
Reste dû s/investiss. Fallon	7.800.000		
Fournisseurs commerciaux	89.987.041		
Rémunérations dues au personnel	8.685.700		
Rémunérations dues aux représentants	467.527		
Rémunérations dues à divers	25.000		
Saisie-arrêt	83.250		
Impôts s/salaires	885.099		
Impôts directs	486.450		
Impôts indirects (oblig. Cautionnée)	17.450.895		
Sécurité Sociale	2.863.399		
Caisse Allocations Familiales	2.464.144		
Caisse Prévoyance Cadres	200.997		
Caisse Compensation V.R.P.	19.000		
Courtot-Sonnier et Cie (SA Courson)	1.511.523		
Charges à payer	150.140		
Intérêts s/prêts Crédit National	350.000		
Dividendes non présentés	4.054.824		
<u>COMPTES FINANCIERS</u>			8.948.650
Crédit Lyonnais	3.966.723		
Crédit Français	4.981.927		
<u>COMPTES D'ORDRE</u>			
Indemnité dommage guerre à recevoir	(mémoire)		
<u>COMPTES DE RESULTATS</u>			3.704.889
Report à nouveau	1.022.809		
Résultats 1955	16.126.535		
Amortissements 1955	13.444.455	2.682.080	

310.296.881

310.296.881

S.A. MAGLUM
SOCHAUX

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 1955

Stock au 1 ^{er} Janvier 1955	81.947.420	
Achats de marchandises	274.814	
Achats de matières premières	165.563.831	
Achats de abrasifs	1.787.903	
Achats de lubrifiants	1.872.951	
Achats de combustible	890.135	
Achats de produits d'entretien	184.449	
Achats de fournitures ateliers	8.676.475	
Achats de fourniture pr. galvanoplastie	15.769.738	
Achats de emballages	2.822.358	
		279.790.074
Frais de personnel	144.063.634	
Impôts et taxes	94.182.802	
Frais pr. Biens meubles et immeub.	7.088.562	
Transports et déplacements	8.193.323	
Fournitures extérieures	56.049.201	
Frais de gestion générale	2.959.738	
Frais financiers	6.398.968	
		318.936.228
		598.726.302
Bâtiments Fallon	5.500.000	
Bâtiments Sochaux	2.500.000	
Matériel Fallon	9.000.000	
Matériel Sochaux	3.000.000	
Stock au 31.12.55	95.966.446	
Ventes de marchandises	504.904.606	
Ventes de déchets	1.270.815	
Revenus immobiliers	236.614	
Taxes récupérées à l'exportation	27.011	
Revenus des titres de placement	12.300	
Ristournes, rabais et remises obtenues	152.355	
	622.570.147	
Réductions s/ventes	7.717.230	
Pertes et Profits de l'exercice	80	
		<u>614.852.837</u>
		16.126.535
Dotation aux amortissements		<u>13.444.455</u>
		<u>2.682.080</u>
	Résultats 1955 :	

"MAGLUM"

Société Anonyme au capital de 75.000.000 de francs Siège
Social à SOCHAUX (Doubs)

EXTRAIT

du REGISTRE DES PROCES VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DES
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ACTIONNAIRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 19 OCTOBRE 1956

L'an mil neuf cent cinquante six

Le dix neuf octobre à onze heures.

Messieurs les Actionnaires de la société "MAGLUM", société anonyme au capital de 75.000.000 de francs, dont le siège social est à Sochaux, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, à SOCHAUX au siège social, sur la convocation qui leur a été faite d'assister à la présente assemblée, par un avis inséré dans le journal "La République de l'Est", se publiant à Montbéliard, feuille du vingt huit Septembre mil neuf cent cinquante six, et par lettres adressées le même jour, aux propriétaires d'actions nominatives.

L'assemblée procède à la constitution de son bureau.

Monsieur René COURTOT, Président du conseil d'administration, préside l'assemblée.

Messieurs GALLAND et SONNIER, sont désignés comme scrutateurs.

Monsieur Raymond COURTOT est désigné comme secrétaire.

Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence signée par chaque actionnaire entrant en séance et certifiée par le bureau, et qui demeurera annexée au présent procès-verbal, que vingt et un actionnaires, possédant ensemble vingt trois mille quatre cent cinquante neuf actions, sont présents ou représentés. L'assemblée réunissant ainsi plus du quart du capital social est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau, et met à la disposition de l'assemblée, un exemplaire du journal "La République" contenant l'avis de convocation.

Puis il rappelle à l'assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1°-Rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 1955.

2°-Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes du même exercice, et sur les conventions visées à l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867. Vote sur les conclusions de ce rapport.

3°-Approbation des comptes et du bilan au 31 Décembre 1955. Affectation des comptes et du bilan au 31 Décembre 1955, affectation des résultats. Décharge au conseil d'administration de sa gestion.

4°-Nominations statutaires.

5°-Questions diverses.

Le bilan, l'inventaire, le compte de profits et pertes ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dès le jour de la convocation.

Monsieur le Président constate la présence de Monsieur Henri LARDIER Commissaire aux comptes, puis, il donne lecture du rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 1955. Puis, Monsieur LARDIER, commissaire aux comptes, donne lecture de son rapport et de ses rapports spéciaux sur les comptes et les opérations de cet exercice.

Après échange d'observations et d'explications, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RÉOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du Commissaire aux comptes approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1955, le bilan, l'inventaire, le compte de profits et pertes à la même date et donne décharge au conseil d'administration de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide de répartir et affecter comme suit, le solde créditeur du compte de profits et pertes s'élevant à la somme de : 2.682.080

- Provision pour impôts :	1.121.076	<u>1.121.076</u>
	Reste net	1.561.004
		1.561.004.
dont :		
- Réserve légale (5%) :		78.050.
	reste :	1.482.954.
auquel il est ajouté le report à nouveau 1954 :		1.022.809.
		2.505.763.
Dividende brut aux actions :		2.400.000.
Reste à reporter à nouveau :		105.763.

Le coupon Numéro 13, sera mis en paiement à raison de quatre vingt francs brut, par action, le 15 Décembre 1956.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvèle le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Henri LARDIER, et de commissaire suppléant de Monsieur Paul CATELIE avec faculté d'agir ensemble ou séparément pour une durée de trois années, conformément à la loi, soit pour les exercices 1956, 1957 et 1958.

Elle fixe leur rémunération, au tarif fixé par la Chambre des commissaires de la Cour d'Appel de Besançon.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale reconnaît qu'il lui a été rendu compte qu'aucun traité et marché n'ont été passés avec les administrateurs ou les Sociétés dans lesquelles ils sont intéressés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Pour faire publier les présentes, et opérer tous dépôts légaux, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extraite

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à douze heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les membres du bureau.

POUR COPIE CERTIFIEZ CONFORME

Le Président du Conseil d'Administration.

(1)M.R.U. : Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, créé en octobre 1944 par le Gouvernement provisoire de la République française.